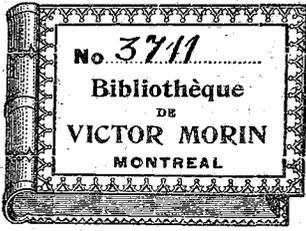


C. J. Papineau & Co.

N<sup>o</sup> 72 Rue Bevre

Montreal



# COMPTE

PAR RECETTE ET DEPENSE,

POUR L'OUVERTURE

DU

*Chemin de Communication,*

ENTRE

LE FAUX-BOURG STE. MARIE, ET LA COTE DE LA  
VISITATION,

PAR

JH. PAPINEAU, ECUIER.

*J. B. V. Papineau*

*à C. F. Papineau Notaire*

MONTREAL :

IMPRIME' PAR JOSEPH VICTOR DELORME, 1878

Rue St. Paul, No. 137.

1817.

*Montreal*

FG5044

APR. 13, 1951

---

## AVIS.

**M**ESSIEURS les Souscripteurs au Chemin de Communication entre le Faux-bourg Ste. Marie en cette Cité de Montréal, et la Côte de la Visitation, sont priés d'accepter en la Forme Actuelle le Compte de Recette et Dépense pour mettre à exécution le plan proposé.

IL a été jugé nécessaire d'y joindre la Copie de l'acte de Souscription et de l'acte de Division par sort et un extrait du Contract de Vente par le Sieur JOHN PICKLE, Junior pour l'information des intéressés.

IL appert par le Compte de Recette et de Dépense qu'il ne restera à employer aux travaux nécessaires au Chemin en question que les deniers qui proviendront de la Vente de six lots réservés qui restent individus.

QUOIQU'IL soit porté en Recette le prix entier de cent seize lots qui ont été tirés au sort, il est cependant de fait que quelques uns n'ont encore rien payé, d'autres n'ont donné que des accomptes ; on ose se flatter que ceux qui sont en Demeure payeront immédiatement le prix de leur souscription.

N B.— QUELQUES UNS des souscripteurs ne se sont pas souciés de prendre Titre après avoir tiré au sort ; mais ont résigné et les Titres ont été donnés a dautres.



# SOUSCRIPTION

POUR OUVRIR UN CHEMIN COMMUN, A L'USAGE PARTI-  
CULIER DES SOUSCRIPTEURS ET DE CEUX QUI CON-  
TRIBUERONT A FAIRE LE DIT CHEMIN, SOIT PAR  
ARGENT OU PAR LEUR TRAVAIL, POUR COM-  
MUNIQUER DU FAUX-BOURG STE. MARIE,  
PRES CETTE VILLE, A LA COTE DE LA  
VISITATION.

---

**L**ES CONDITIONS de cette Souscription sont que Mtre. Joseph Papineau, Notaire de cette ville, prendra Cession et transport à titre de Fidei-commis du Sieur John Peckle, Junior, de la terre qu'il a acquise l'année dernière du Sr. Pre. Monarque père et de ses enfans, par contract passé devant Mtre. Papineau, Notaire et son confrère, le trente un Juillet, mil huit cent neuf, contenant la dite terre deux arpens de front sur environ soixante arpens de profondeur, tenant par devant, à la grande rue du Faux-bourg Ste. Marie, par derrière au chemin de front de la côte de la Visitation.

Cette Terre fera divisée par Lots en la manière suivante ; d'abord il sera laissé une place commune d'un arpent de largeur sur trois arpens de profondeur, et chaque côté de la dite place, il y aura douze Emplacemens de quarante cinq pieds de front sur quatrevingt dix pieds de profondeur ; les deux emplacemens joignant la grande rue du Faux-bourg Ste. Marie seront plus grands, à raison de l'obliquité de la dite rue ; en sorte que l'emplacement du Nord-Est aura quarante cinq pieds en sa plus petite largeur, et au bout des dits quarante cinq pieds, la ligne de division d'avec le second Lot sera prise à angle droit, et prolongée jusqu'à la ligne du Sud-Ouest de la dite terre pour établir de cette ligne tous les Emplacemens suivans, par des lignes parallèles et à angle droit.

Au bout de la dite place, il sera pris sur le milieu de la dite terre un chemin de soixante dix pieds de largeur à gagner jusqu'au chemin de front de la côte de la Visitation.

De chaque côté du dit chemin, il y aura d'abord dix lots d'un demi arpent de front, sur cent quarante cinq pieds de profondeur, plus ou moins ; ensuite il y aura douze Lots, chaque côté du dit chemin, d'un arpent de front chacun sur la même profondeur ; ensuite seize autres lots, chaque côté du dit chemin, d'un arpent et un quart de front chacun ; ensuite six lots d'un arpent et demi chacun ; et enfin le reste de la dite terre sera divisée en quatre ou cinq Lots de deux arpens de front chacun sur le niveau du dit chemin sur la profondeur susdite de cent quarante cinq pieds plus ou moins.

Il sera laissé de distance à autre des avenues de trente six pieds de largeur, afin de faciliter par la suite la communication avec les terrains adjacens.

Aussitôt la souscription remplie pour cent seize à dix huit lots, chaque souscripteur payera entre les mains du dit Mtre. Papineau Fidéi-Commissaire, la somme de deux cens francs, ou huit livres six chelins huit deniers, Cours actuel de la Province ; pareille somme au bout de six mois, auquel tems le dit Fidéi-Commissaire donnera titre et possession à chaque souscripteur du lot qui lui sera échû ainsi qu'il sera dit ci après, et enfin chaque souscripteur payera pareille somme de deux cens francs ou huit livres six chelins huit pence, Cours actuel, au 1<sup>er</sup>. de Mai, mil huit cent onze, sans intérêts pour chaque Lot.

Aussitôt que la souscription sera complete pour cent seize Lots, les souscripteurs s'assembleront et tireront au sort et il sera donné par le dit Fidéi-Commissaire, un titre devant notaire à chaque souscripteur, pour le lot qui lui sera ainsi échû sous le delais de six mois, ou plutôt si tel souscripteur l'exige en payant le second terme de paiement, lors de la passation du dit titre, à la charge des droits seigneuriaux aux quels le dit titre donnera lieu et pour l'avenir seulement ; à la charge de clore seul le long des dits chemins et avenues et mitoyennement avec les voisins et de payer le cout du Contract et taxe.

Sur les deniers provenants de la dite souscription sera premierement prélevé le prix de la dite terre et des droits seigneuriaux dont elle est actuellement tenue, et les frais nécessaires pour mettre le présent plan à ex-cution.

Le dit Fidéi-Commissaire pour recevoir et payer les dits deniers et diriger l'exécution du présent plan n'exigera pas plus de cinq pour cent de commission sur les deniers qui seront ainsi prélevés.

Ceux qui ne voudront pas souscrire pour un lot, mais qui voudront contribuer, soit en argent, soit par travail jusqu'à la concurrence de vingt quatre francs ou d'une livre courant pour le moins, auront droit d'usage du dit chemin.

Tous les deniers ainsi prélevés, le prix d'achat de la dite terre, des droits seigneuriaux comme susdits et la dite commission de cinq pour cent déduite seront employés à faire faire le dit chemin et ponts qui s'y trouveront et à retirer les eaux en autant que les deniers ainsi prélevés y pourront suffir, dans la proportion suivante.

116 lots à £25	£2900	„ „
Commission à 5 pr. ct. — — — — 145		
Prix de la terre — — — — 1500		
Droits Seigneuriaux — — — — 100	1745	„ „
BALANCE pour payer les frais d'arpentages et autres contingens, pour faire le chemin, ponts, &c. — — — — £1155 „ „		

Le dit Fidei-Commissaire, rendra compte dans les papiers publics de la Recette et emplois des deniers de la présente souscription. Pour la commodité des travailleurs, l'usage des lots est réservé jusqu'au premier de Novembre prochain, et d'ici à ce tems les souscripteurs seront déchargés de l'entretien des clotures de ligne auxquelles la dite terre peut-être sujette, il est bien entendu qu'aucun des souscripteurs et autres qui contribueront à faire le dit chemin ne prétendront être déchargés de travailler aux autres chemins publics auxquels leurs autres possessions peuvent être sujettes.

L'an mil huit cent dix, le vingt huit d'Avril, les notaires soussignés se sont exprès transportés en la ville et Faux-bourg Ste. Marie en la demeure des divers ci après nommés, aux fins que mentionnées ci-dessus et leur ayant communiqué et donné lecture des conditions ci devant exprimées, ont chacun respectivement dit et déclaré les avoir pour agréables, consentent et accordent de s'y conformer, et ont chacun en droit, soi souscrit pour le ou les lots ci après mentionnés ainsi qu'il en suit, savoir : —

L'honorable Pierre Louis Panet, Ecuier, a souscrit pour un lot, en foi de quoi il a signé.

Messieurs Jean Bte. Durocher, Jean Bouthillier, Joseph Bédard, et Louis Viger, Ecuiers, Joseph Louis Papineau, Mademoiselle Angélique Cornud et autres, qui ont signé, ont chacun respectivement souscrit pour les Lots suivants.

	LOTS.		LOTS.
Joseph Bedard	1	Magloire Deromme, † sa marque	1
J. L. Papineau	1	Alexis Patenaude, † sa marque	1
A. L. Cornud	1	James Strother	1
J. Bouthillier	1	Laurence Murphy	1
Fredk. Gunnerman	1	Will Harris	1
Henry Dow	1	Gilbert Miller	1
Charles Prévost, junior	1	Wm. Cook	1
Chas. Prévost, père	1	Amable Perrault, † sa marque	1
Henry Pierre	2	[Signé] Thos. Barron, N. P. avec	
L. M. Viger	1	paraphe, et Ls. Guy, N. P.	
Jean Marie Noro	1	Et le deuxieme jour du mois de	
Michel Fournier	2	Mai, mil huit cent dix, les no-	
Jn. Ls. Norau } - - - - -	1	taires soussignés ont continué	
J. Bte. Norau }	1	la présente souscription ainsi	
J. B. Durocher	1	qu'il en suit :—	
Fredk. Steem, † sa marque	3	Charles Simon Delorme	1
F. Chef dit Vadeboncœur, † sa marque	1	Pierre Delorme	1
Piere Monarque père, † sa marque	2	Louis St. Amour	1
Henry Sauvage, † sa marque	1	Benjamin Beaubien	1
Conrad Happel	1	François Boucher, † sa marque	1
Michel Vincent, † sa marque	2	Pierre Desautel, † sa marque	1
Louise Le Pailleur	1	J. M. Cadieux	1
John Molson	2	James Woolrich	1
[Signé] Thos. Barron N. P. avec		George Clark	1
paraphe, et Ls. Guy, N. P.		Pierre Lukin	1
Et le premier de Mai, mil huit		F. Bender, Avocat	1
cent dix, nous avons continué		Jean Delisle	1
la présente souscription ainsi		Alexdr. Mackay	4
qu'il en suit, savoir :—		St. George Dupré	1
Arthur Gilmor	1	[Signé] Thos. Barron, N. P. avec	
Ant. Piquet, † sa marque	1	paraphe, et Ls. Guy, N. P.	

Et le cinquième jour de Mai la		LOTS.
présente souscription a été con-		
tinuée par les Notaires soussignés		
ainsi qu'il en suit.		
	LOTS.	
D. Rousseau	2	
Veuve Joseph Perrault	1	
Austin Cu villier:	1	
James Fraser	1	
James Brown	1	
Pre. Huguet Latour.	1	
James McGill.	4	
Ed. Wm. Gray	1	
Fredk. Wm. Ermatinger	1	
J. Bte. Dézery	1	
Et le sept de Mai a été conti-		
nuée ainsi qu'il en suit.		
Arthur Gilmor for Blyther.	1	
David David	1	
John Blackwood	1	
Jos. Gauvin	1	
James McDowell	1	
Samuel David	1	
Vincent Dufort:	1	
Jh. Valois	1	
Rozalie & Benjamin Papineau	1	
Augustin & Toussaint Papineau.	1	
Joseph Ray	1	
Charles Bousquet † sa marque	1	
Pierre Monarque fils	1	
Jh. Labaly	1	
J. Bte. Boutonne dit Laroehelle } † sa marque	1	
Amable Devilleray.	1	
Hart Logan	2	
		LOTS.
Antoine Lange	1	
[Signé] Thos. Barron N. P. avec		
paraphe, et Ls. Guy N. P.		
Et le huitième jour de Mai, les		
notaires soussignés ont conti-		
la présente souscription, ainsi		
qu'il en suit.		
Dv. Ross	4	
D. Ogden	1	
Wm. Martin	1	
F. X. Daveluy	1	
Didier Jubert	1	
J. Bertrand	1	
A. Papineau	2	
Jabez. D. DeWitt	1	
Louis Lamontagne	2	
Charles Lamontagne	1	
[Signé] Thos. Barron N. P. avec		
paraphe, et Ls. Guy N. P.		
Et le neuvième jour de Mai la		
présente souscription a été		
continuée par les notaires		
soussignés ainsi qu'il en suit.		
Alexander Logie	1	
Marie Magdelaine Dézery	1	
John Richardson	2	
John Forsyth	1	
John Gregory	2	
McTavish McGillivray & Co.	2	
Ls. Guy	1	
Antoine Dubord Latourelle	1	
Et la souscription étant remplie		
il a été cessé d'y vaquer, et a		
le dit Mtre. Jh. Papineau Ecr:		

signés avec nous Notaires lecture faite. (Signé) Jh. Papineau avec paraphe, Thos. Bar-

ron N. P. avec paraphe, Louis Guy N. P. avec paraphe. dix mois rayés nuls.

*Vraie Copie,*

*Ls. GUY.*

---

**D**U CONTRACT DE VENTE par John Peckle, junior, à Mtre. Jh. Papineau acquéreur a titre de Fidéi-Commis, passé devant Mtre. Ls. Guy, Notaire, et son confrère du dix Mai, mil huit cent dix a été extrait ce qui suit :

CETTE vente, cession, transport et délaissement ainsi fait à la charge des droits seigneuriaux tant du passé qu'à l'avenir et en outre pour et moyennant le prix et somme de quinze cent-livres cours actuel de la province a compte et en déduction de la quelle somme le dit acquéreur en sa dite qualité de Fidéi-Commissaire, promet et s'oblige de bailler et payer à l'acquit du dit vendeur à Marie-Anne et André Monarque sitôt leur majorité ou qu'ils seront pourvus par mariage à chacun respectivement la somme de cent sept livres deux chelins dix deniers un quart cours actuel de la province avec l'intérêt par chacun, ou à compter du deuxième Juillet, mil huit cent neuf; de bailler et payer au Sieur Pierre Monarque père, au premier juillet, mil huit cent dix la somme de deux cent cinquante livres cours actuel de la province, et pareille somme au premier juillet, mil huit cent onze sans intérêt, et enfin les sept cent quatre vingt cinq livres quatorze chelins trois deniers et demi cours actuel de la province. Restant le dit acquéreur au dit nom promet et s'oblige de bailler et payer à l'acquit du dit vendeur, au sieur John Peckle père du dit vendeur à ce présent et acceptant comme suit, savoir : quatre cent livres cours actuel de la province au premier d'Octobre prochain avec l'intérêt, à compter du six Avril dernier, et les trois cent quatre vingt cinq livres quatorze chelins trois deniers et demi, Cours actuel de la province. Restants au premier de janvier prochain, avec aussi l'intérêt, à compter du six d'Avril dernier, &c.

*Ls. GUY, N. P.*

**L'**AN MIL HUIT CENT DIX, le vingt cinquième jour d'Août à midi, se sont assemblés en la maison du Sicur Fromenteau au Faux-bourg Ste. Marie près cette ville, Messieurs les souscripteurs à un certain acte reçu par Mtre. Louis Guy l'un des notaires soussignés et son confrère, le vingt huit d'Avril dernier et jours suivants, aux fins d'ouvrir un chemin de communication entre le dit Faux-bourg Ste. Marie et la Côte de la Visitation; et la majeure partie des Souscripteurs étant ptésents en personne ou les personnes fondées de leur part conformément à la notice laissée à leur Domicile par Pierre Labadie Baillif de cette ville, aurait été observé, que Mtre. Papineau notaire de cette ville auront acquit par Contract passé devant le dit Mtre. Louis Guy Notaire, le dixième jour de Mai dernier dont lecture aurait été tout présentement faite, du Sieur John Peckle, la terre y mentionnée et l'aurait fait mesurer et diviser par lots conformément au dit Acte, du vingt huit Avril dernier, ainsi qu'il appert au plan ci annexé, signé et paraphé de quelques uns des dits souscripteurs et des notaires soussignés, *ne varietur* observant qu'il a été fait quelque allouance de quelques pieds de plus que les dimensions mentionnées au dit acte de souscription sur quelques uns des lots qui se trouvaient dans le cas de supporter des Fossés et Ruisseaux nécessaires à l'égoût des eaux; et qu'après avoir mesuré à l'extrémité Nord-Ouest de la dite terre six lots de chaque côté du chemin de deux arpens de front chacun, il s'est trouvé pour le restant de la dite terre un lot chaque côté du dit chemin de Communication aboutissant au chemin de la Visitation qui ne contiennent chacun qu'un arpent de front sur le chemin de communication et irréguliers du côté du dit chemin de la Côte de la Visitation, et n'étant point de deux arpens de front ainsi que ceux des Souscripteurs qui se trouveraient tirer leur lot à l'extrémité de la dite terre, pourraient demander, ces deux derniers lots étant le reste de la terre en question avec les lots No. cinquante trois et vingt trois du côté du Nord Est du dit chemin de communication et les lots No. vingt huit, trente huit, trente neuf, quarante un, quarante deux et cinquante trois du côté du Sud-Ouest du dit chemin de communication ont été mis en réserve étant beaucoup gâtés par les eaux, l'inégalité ou qualité du terrain; en sorte que cent seize lots pour lesquels a été la souscription remplie ont été mis au sort et les dix autres susmentionnés mis en réserve seront ensuite vendus par le dit Fidéli-Commis-saire de gré-à-gré s'il peut trouver vingt-cinq livres cours actuel de la province pour chacun des dits lots, si non lorsque tous les deniers provenants

des cent seize lots ainsi tirés au sort auront été employés au paiement de la dite terre et aux frais du dit chemin et autres dépenses mentionnées au dit acte du vingt huit Avril dernier ; les dits lots mis en réserve, seront vendus par encan public aux plus offrant et derniers enchérisseurs, pour les deniers en provenant être aussi employés à la confection du dit chemin en la manière mentionnée au dit acte du vingt Avril dernier.

Et d'autant qu'il y a une Grange bâtie sur la dite terre dont partie se trouve sur le terrain réservé pour la place et partie sur les No. cinq et six, la dite Grange est aussi réservée pour être vendue par encan au plus offrant et dernier enchérisseur qui sera tenu de l'enlever d'ici au premier d'Octobre prochain et les deniers en provenant seront aussi employés pour la confection et amélioration du dit chemin au dit acte du vingt huit Avril dernier et ce que dessus étant agréé et accepté par la majorité des souscripteurs présents il a été mis dans une boîte cent seize billets uniformes, roulés de même manière, et numérotés en dedans depuis No. un jusqu'à No. cent seize, laquelle boîte ayant été présentée à chacun des dits souscripteurs ils en ont chacun tiré un ou plusieurs billets conformément au nombre de lots pour lesquels ils ont souscrit, et ensuite a été mis dans une autre boîte cent seize billets uniformes roulés et pliés de même manière en chacun desquels a été marqué un des nombres des dits emplacements, tels que marqués sur le plan ci annexé, distinguant le côté Nord-Est et Sud-Ouest du dit chemin de communication, et la dite seconde boîte ayant été présentée à chacun des dits souscripteurs dans l'ordre indiqué par les nombres portés sur les Billets que chacun d'eux avait tiré de la première boîte ils ont chacun respectivement tiré un billet de cette seconde boîte contenant le nombre du lot échu à chacun d'eux, et à mesure que chaque lot a été ainsi tiré, le nom de celui à qui tel lot est ainsi échû à chacun d'eux et à mesure que chaque lot a été ainsi tiré le nom de celui à qui tel lot est ainsi échû a été inscrit au présent acte vis-à-vis le Numéro correspondant, ainsi qu'il en suit, et ont signé lecture faite. Ainsi qu'il en est porté en la minute. (Signé) Jchn Richardson, Henry Pierre, Benj. Beaubien, Vincent Dufort, Dr. Ross, Jn. Blackwood, Jean Delisle, Samuel David, Joseph Papineau, Thos. Barron. N. P. avec paraphe, Ls. Guy, N. P. avec paraphe.

*Ls. GUY, N. P.*

( 13 )

# CÔTÉ SUD-OUEST

DU

## *Chemin de Communication*

DU FAUX-BOURG STE. MARIE A LA COTE DE LA VISITATION.

Nos.

- 1 Pierre Monarque fils
- 2 Alex. Mackay
- 3 Chas. Simon Delorme
- 4 John Molson
- 5 Dv. Refs
- 6 Blyther
- 7 Frs. Boucher
- 8 Benjn. Beaubien
- 9 Guilbert Miller
- 10 Jh. Valois
- 11 Fredk. Stemm
- 12 Wm. Martin
- 13 Henry Dow
- 14 Jn. Marie Noro
- 15 Michel Fournier
- 16 L. M. Viger
- 17 L'Hon. James McGill
- 18 Alex. McKay
- 19 Conrad Happel
- 20 St. George Dupré
- 21 Wm. Cook
- 22 Amable Perrault
- 23

Nos.

- 24 Laurence Murphey
- 25 Jh. Bédard
- 26 Dlle. Rozalie & Benj. Papineau
- 27 D. Ogden par Hr. Georgen
- 28 Fredk. Stemm
- 29 Alexandre Logie
- 30 McTavish McGillivray & Co.
- 31 Jn. Molson
- 32 Wm. Harris
- 33 Jn. Blackwood
- 34 Ls. Lamontagne
- 35 Louis Lamontagne
- 36 L'honorable Pr. Ls. Panet.
- 37 Henry Pierre
- 38
- 39
- 40 Alex. Mackay
- 41
- 42
- 43 Joseph Gauvin
- 44 Pre. Delorme
- 45 Jabez. D. DeWitt
- 46 Michel Vincent

Nos.

- 47 James McGill
- 48 Ls. Guy
- 49 Ant. Dubord dit Latourelle.
- 50 Wm. Ermatinger
- 51 Demlle. Dézéry
- 52 Hart Logan
- 53
- 54 Henry Pierre
- 55 Mad. Perrault

Nos.

- 56 Austin Cuvillier
- 57 D. Rousseau
- 58 James McGill
- 59 Samuel David
- 60 Ant. Papineau
- 61 Pre. Monarque, père
- 62 James McGill
- 63

**Coté Nord-Est du Chemin de commu-  
nication du Faux-bourg, Ste. Ma-  
rie, a la Cote de la Visitation.**

---

Nos.

- 1 D. Rousseau
- 2 Michel Vincent
- 3 Augn. & Toussaint Papineau
- 4 Ant. Papineau
- 5 Dlle. Louise Lepailleur
- 6 Henry Sauvage
- 7 Amable Devileray
- 8 Charles Prevost, junior
- 9 McTavish McGilliveray & Co.
- 10 Vincent Dufort
- 11 Stephen Sewell
- 12 Pierre Lukin
- 13 Joseph Ray
- 14 James Woolrich
- 15 Alexis Patenaude

Nos.

- 16 Ls. St. Amour
- 17 J. Bte. Dézéry
- 18 J. Bte. Boutonne dt. Larochelle
- 19 James McDowell
- 20 Jh. Ls. Papineau
- 21 Pre. Desautel
- 22 Ls. Guy
- 23
- 24 Jn. Richardson
- 25 Jn Delisle, père
- 26 James Strother
- 27 Pre. Monarque, père
- 28 Arthur Guilmor
- 29 Dv. Ross
- 30 Dv. Ross

Nos.  
31 Chs. Bousquet  
32 Fredk. Stemm  
33 George Clark  
34 Frs. Daveluy  
35 Didier Joubert  
36 Jn. M. Cadieux  
37 Chas. Lamontagne  
38 Fredk. Gunnerman  
39 Ant. Lange  
40 Jn. Forsyth  
41 Ed. Wm Gray  
42 James Fraser  
43 Jn. Bouthillier  
44 James Brown  
45 De. Ang. Cornud  
46 Jh. Labady  
47 Jn. & Ls. Noreau

Nos.  
48 Alex. Mackay  
49 Jh. Roy  
50 Dv. Ross.  
51 Prè. Huguet Latour  
52 J. Bte. Durocher  
53  
54 Jn. Richardson  
55 Frs. Bender  
56 Jn. Gregory  
57 Ignace Bertrand  
58 David David  
59 Magloire Deromme  
60 Michel Fournier  
61 Hart Logan  
62 John Gregory  
63

ET ont les dits souscripteurs demeurés d'accord, dis-je, la plus grande partie d'iceux, plusieurs s'étant retirés immédiatement après avoir tiré au sort, de nommer le dit Chemin de communication, *Chemin Papineau*, en foi de quoi plusieurs d'entre eux ont signé avec nous notaires lecture faite. Ainsi qu'il est porté en la minute, [Signé] St. George Dupré, J. Bte. Durocher, Jos. Bédard, Benjamin Beaubien, Jas. Woolrich, Chs. Prévost, N. Antoine Lange, J. M. Cadieux, Dv, Ross, Thos. Barron, N. P. avec paraphe, et Ls. Guy, N. P. avec paraphe.

*Vraie Copie*

*Ls. GUY, N. P.*

# Compte de Recette et Dépenses

POUR LE CHEMIN DE COMMUNICATION,

ENTRE

LE FAUX-BOURG STE. MARIE ET LA  
COTE DE LA VISITATION,

PRES MONTREAL.

## RECETTE.

1810,	116 lots tirés au sort à £25, ou	
Août, 25.	600 francs chacun - - - - -	69600
	4 lots vendus de gré à gré, à 600frs. - - -	2400
	Une grange vendue - - - - -	420
<b>TOTAL de la Recette ancien cours - -</b>		<b>72420</b>

## DEPENSES.

1810,	Premier chapitre de dépenses pour		Capital.
	l'achat de la terre, &c.		
8bre. 3—	Payé à John Pickle, junior - - - - -	£302	9 6
21 Janv } 27 } 7. }	Payé à ditto - - - - -	Intérest.	400 0 0
Févr. 18.	Payé à ditto - - - - -	£31 17 ½	83 4 9½
1813,	Payé à Marie-Anne et à		
Aoust 23.	André Monarque - - - - -	56 8 5	214 5 8½
1814,	Payé à Pierre Monarque père - - - - -		500 0 0
Juillet 18.			
fésant en tout pour l'achat de la terre, d'intérest		£88 5 5½	1500 0 0
<b>Valant en tout ancien cours - - - - -</b>		<b>£38118</b>	<b>11 0</b>

( 17 )

## Second Chapitre de Depenses.

POUR COMMISSION, FRAIS D'ARPENTAGE  
ET DIVISION DES LOTS.

Commisison sur 72420 frs. à 5 pr. ct. - - - - -	3621	0	0
Payé à Mtre. Etienne Guy, arpenteur, pour fixer les li- gnes de chaque côté de la terre - - - - -	228	0	0
A Mtre. Louis Guy pour avoir divisé les lots, nivelé le le chemin, vacquer à la souscription, surveiller les tra- vaux et recouvrement d'argent - - - - -	2400	0	0
	<hr/>		
	6249	0	0

## Troisieme Chapitre de Dépenses.

POUR LES DENIERS EMPLOYE'S A L'OU-  
VERTURE DU CHEMIN.

1810, DU 2e. MAY AU 8 d'Octobre.		<i>Montant ci contre</i>	
Payé a J. Bte. Allard	60	A Jos. Labadie	212 16
A Sauvage pour une charue	72	A J. Marie Noro forgeron	243 10
Trente brasses de cables	56	A Mr Brown	80 8
Quatre pelles	6	A Pierre Peron	13 12
A Colenyer	18	Pierre Leduc	3
25 lb. de cable à 2frs.	50	Antoine Richaud	4 10
6 pelles quarrées trente neuf } livres } 39		A Obrien une paire de traits	6
A Frs. Lapointe pour cloture	8	Deux cages de pin	66
Achat de divers outils	589	At. Perrault façon d'un pont	216
		Raccommodage de soc	1 11
	<hr/>		
	898		<hr/>
			1754 16

( 18 )

<i>Montant de l'autre part</i>	1754	16	<i>Montant ci contre</i>	9436	13
A Desautels, achat et racommodages d'outils	} 554	8	Louis Perrault	48	6
14 pièces de pin		84	Pierre Tellier	49	4
A James Fraser 3 beches	18		Louis Payet	163	4
Sciage de 336 pieds de bois	20	8	Michel Lapointe	12	
A Sanscartier	21		Pierre Lavoye	81	
A Desautels racommodages d'Outils	} 73		Jacques Touin	72	
A Frs. Bruard		90		A Pierre Desautel conducteur et deux voitures,	} 1554
A Joseph Brousseau	80	8	Picard dit Desfossés	20	
A Ant. Frappier	86	14	Joseph Reche	90	
Pierre Perrault et sa voiture	387		Jean Deschassée	10	
Joseph Perrault ditto	232		Joseph Labadie, pension et nourriture des hommes	} 3012	19
Alexis Gour	305	16	Louis Dalcourt		
A Louis Sauvage	96		Joseph Graveline	204	
Jos. Turcot	297	6	Chas. Lacroix	468	
Pascal Maosölet	129	12	Pierre Lavoye	39	
Joseph Richard	168				
Joseph Ducharme	372	11			
Michel Fresue	374	8		15272	6
Jacques Beaulieu	192		1811, du 3e. Juillet		
Joseph Trepanier	141	10	au 16e Nov.		
Joseph Goulet	133	8	Payé à Bazile Pilon	26	5
Felix desormier	163	8	A Frs. Roy	57	10
Gabriel Emond	133	8	A Joseph Giboulou	110	5
Benjamin St. Onge	100		A Batiste Beloin	328	10
J. B. Imbault	457		A Louis Dufresne	302	10
Pierre Dubé	368		A J. B. Hogue fils	140	
Ardouin Baril	242	8	Charles Chalü	382	15
Joseph Tessier	406		Frs. Hogue père	49	
Louis Goulet	368		Guillame Roy	131	5
Joseph Martin	399	16	Pierre Godon	139	15
Jean Louis Rousse	266	8	Jacques Baulé	134	15
Frs Adrien Lamoureux	66		Pierre Gaudon fils	147	
A Pr. Sauvage et sa voiture	854		Alexis Mandeville	118	10
	9436	13		2068	

( 19 )

<i>Montant de l'autre part</i>	2088	<i>Montant ci contre</i>	4719	7
Toussain Laplante	63	5 Michel Desroches	36	15
Joseph Hogue	7	Pierre Goguet	39	
A. Monnet	38	10 Frs. Limoges	23	5
Châlû fils	10	10 Jean Racette	15	
Pierre Roy	166	5 Joseph Desjardins	6	15
J. Bte. Foisy	192	10 Antoine Roture	3	15
G. Versaille	238	Fr. Viau	9	
Louis Poirier	239	15 Louis Jetté fils	3	15
Pierre Picot	73	10 Louis Montreuille	18	15
Joseph Martin	80	10 Louis Gagnon	24	
Joseph Laplante	203	Louis Deguire	45	
J. B. Farel	228	15 Paul Lauson	35	5
Frs. Lajeunesse	229	5 Ls. Locas	9	
Pierre Monnet	134	15 Joseph Télixier	3	
Pierre Despatis	129	10 Pierre Monnet	40	10
M. Sirre	206	10 Pierre Corbeille	9	
J. Bte. Jobinville	84	Fr. Coutois	12	15
Michel Etier	26	5 Joseph Evoux	12	
Chamberland	78	15 J. Bte. Belouin	19	10
Pierre Monnet	41	10 Etienne Lescadre	13	11
G. Foisy	31	10 Pierre Droinville	9	15
J. Bte. Bedouin	21	Joseph Hogue	32	5
Jacques Roy	12	5 Pierre Chartrand	42	15
Versaille	5	5 Frs. Nantel	24	
St. Onge	6	12 Joseph Boisclair	3	
Michél Graveline	15	Charles Rochon	22	10
Nicholas Senet	18	15 Bte. Versailles	9	15
Pierre Hogue	25	10 J. G. Versailles	12	
J. Bte. Desourdis	3	Augustin Pichet	3	
Augustin Labranche	5	5 Jos. Landreville	9	
T. Pelletier	24	15 Chas. Chalu	51	
Hyacinthe Minville	10	10 Pierre Maheu	10	10
	4719	7	5328	8

( 20 )

<i>Montant de l'autre part</i>	5328	8	<i>Montant ci contre</i>	6127	16
Amable Baudry	1	10	Châlu fils	123	7
Joseph Leblanc	18		Jetté	100	12
J. Bte. Graveline	3		Goulais	28	17
Gabriel Vervet	15	15	Hogue	22	15
Louis Jetté	14	5	Charles Picot	29	15
Desjardins	4	10	Toussaint Majot <sup>3</sup>	25	7
J. Charbonneau	15	15	François Chevalier	12	5
Alexis Richer		15	Louis Lajeunesse fils	93	12
Frs. Cusson	14		Jean Baptiste Serre père	21	
Pierre Fortin	51	12	Jean Baptiste Serre fils	15	
Sulpice Cusson	7		Laandreville	30	12
Couvret	42		Paul Desroches	22	15
Pichet	21	17	Charles Roture	52	10
Benony Lepine	18	7	Charles Morin	10	10
François Couvret	24	10	L. Versailles fils	8	15
François Aubé	83	2	Maurice Veine	74	7
T. Savard	45	10	Jean Baptiste Frichet	10	10
Louis St. Jean	25	7	Joseph Baulé	31	10
Chamberland	76	2	A Desautels, conducteur	367	10
J. Veine	141	12	A ditto son cheval et harnois	181	5
Joseph Desroches	63	17			
J. B. Versailles fils	111	2			
				<u>7390</u>	<u>10</u>
	<u>6127</u>	<u>16</u>			

1816 | Payé à Hasting & Handley pour travaux au chemin 5520 frs.

1817 | Frais d'impression des présentes - - - - - 150

# RECAPITULATION.

Dépense, 1er. Chapitre	38118	frs.	11s.	Recette
				72420
2d. Chapitre - - -	6249			
3e. Chapitre, dépenses } en 1810	15272		6	
Dépenses en 1811 -	7390			
Dépenses en 1816 - -	5520			
	72549		17	
	72549		17	
Ballance ci contre - - -	129		17	Ballance due
Frais d'impression - - -				129 17
				72549 17
				72549 17
				Reste à vendre 6 emplacements <i>Mémoire.</i>
				Erreurs exceptés.

***Jos. Papineau, Not.***

C. F. Papineau Esq  
Notaire

N° 72 Rue Berri  
Montreal

Tirage du  
Chemin Papineau

B.N.P.